



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ET JOURNÉE DES DIRIGEANTS

COMPTE RENDU COMPTE RENDU COMPTE RENDU COMPTE RENDU



DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

La journée était découpée en deux temps :

Une Assemblée Générale Extraordinaire avec une modification des statuts.

La Journée des Dirigeants avec un échange sur le fonds de dotation, les orientations de la Fédération pour les années à venir, un choix important concernant le budget prévisionnel, un temps concernant les besoins du réseau pour les campagnes municipales de 2026 et un temps d'information sur le congrès à venir.

MODIFS DES STATUTS

Des articles ont été modifiés, ajoutés et votés.

ATTRIBUTIONS de l'Assemblée Générale (ART 5.2)

Désormais ce n'est plus lors de l'Assemblée Générale (qui a lieu tous les ans en mai) qu'est débattu et voté le projet et le budget prévisionnel de l'année. Ce sera lors de la Journée des Dirigeants (qui a lieu tous les ans en novembre).

FONCTIONNEMENT de l'Assemblée Générale (ART 5.2)

Désormais entre deux Assemblées Générales, le conseil fédéral n'est plus dans l'obligation d'organiser une journée des dirigeants dans le but de faire un point sur l'avancée du projet.

Journée des Dirigeants (ART 5.8)

Ajout d'un nouvel article concernant la Journée des Dirigeants. Cet article détaille ses attributions, sa composition et son fonctionnement.

Textes complémentaires (ART 7)

Désormais, la Journée des Dirigeants apparaîtra sur les textes complémentaires. Pour rappel, les textes complémentaires apportent des précisions sur les statuts de la Fédération.

Les nouveaux statuts seront disponibles en janvier 2026 depuis notre site internet (rubrique bibliothèque).



CONTEXTE

JOURNÉE DES DIRIGEANTS

L'année 2025 a été marquée par la nécessité d'adapter notre modèle économique face à la baisse des subventions publiques. Les trois axes majeurs votés lors de la dernière Assemblée Générale ont permis de lancer les chantiers de transformation :

1. Diversification des financements (structuration du mécénat et création d'un fonds de dotation).
2. Priorisation des missions (rationalisation des actions en fonction de leur impact et de leur réponse aux besoins prioritaires).
3. Renforcement des alliances et coopération inter-associatives (notamment avec les autres associations d'éducation populaire).

ACTIONS POUR L'ANNÉE 2026

Présentation des actions menées lors de l'année 2026.

ACTIONS BASIQUES

Maintien de l'accompagnement des associations du réseau.
Diversification des financements.
Priorisation des missions.
Renforcement des alliances et des coopérations inter-associatives.

LES NOUVEAUTÉS

Plaidoyer et préparation de l'avenir : accompagnement sur les campagnes municipales et travail préparatoire au Congrès 2026.
Cohérence éthique et sortie de la marchandisation : création du fonds de dotation, questionnement sur le renouvellement des Délégations de Services Publics.
Consolidation et démocratie fédérale.



BUDGETS

PRÉVISIONNELS 2026

Quatre budgets prévisionnels ont été présentés et expliqués à l'ensemble des personnes présentes. Il s'agissait de quatre scénarios différents avec à chaque fois une projection sur 2026, 2027 et 2028.

Le budget 4 a été retenu et voté pour l'année 2026.

Ce budget engendre le non renouvellement de la Délégation de Service

Public de l'Accueil de Loisirs et de l'Espace Jeunes de Barbazan-

Debat/Soues ainsi qu'un soutien du réseau :

À partir de janvier 2026

Basicompta devient payant (60€/an) et la location du parc matériel passe de 30€ à 50€.

À partir de septembre 2026

Augmentation de la carte adhérent de 1€, elle passe de 14€ à 15€.

FOYERS RURAUX 31-65 BUDGET PRÉVISIONNEL 2026			
CHARGES	2026	PRODUITS	
60 Achats	173 446	70 Vente de produits finis, prestations de services	1 248 096
60610000 EAU-GAZ-EDF	11 200	70601000 PRODUITS DES ACTIONS	214 676
60611000 CARBURANT	10 000	70610000 PRESTATIONS	263 000
60620000 PHOTOCOPIES		70630000 CONVENTIONS RESEAUX	
60630000 PETIT MATERIEL-FOURNITURES D'ENTRETIEN	9 008	70640000 CAF - PRESTATIONS DE SERVICES	345 595
60641000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	10 708	70650000 PART. COMMUNES alae-alsh	212 891
60670000 ACHAT ALIMENTATION+CANTINE SCOLAIRE	121 530	70880000 PRODUITS DIVERS	2 150
60680000 SORTIES		70880000 BONUS TERRITOIRES	209 784
60690000 FOURNITURES PEDAGOGIQUES	11 000	74 Subvention d'exploitation	1 073 460
		communes	782 530
61 Services extérieurs	121 767	74001000 SUBV.LAVERNOSE	26 187
61310000 LOCATIONS	63 403	74001100 SUBV. SAUBENS	33 390
61354000 HEBERGEMENT SERVEUR	4 945	74001200 SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	
61520000 ENT. REPAR. BIENS IMMOBILIERS	19 960	74001300 SUBVENTION CŒUR DE GARONNE	62 827
61530000 ENTRETIEN & REPARATION MOB	1 500	74001310 SUBVENTION EVS FOUSSET-CŒUR DE GARONNE	25 211
61560000 MAINTENANCE	10 678	74001400 SUBV. LABASTIDETTE	25 355
61600000 ASSURANCE MULTIRISQUE	8 981	74002100 SUBV. COMMUNE EAUNES	68 731
61810000 ABOUNEMENT - DOCUMENTATION	1 300	74002200 SUBV. MAIRIE PIERREFITTE	26 812
61851000 FORMATION SALARIES	8 000	74002200 SUBV. MAIRIE CAUTERETS	159 060
61852000 FORMATIONS ADM. & BENEVOLES	3 000	74002300 SUBVENTION COM COM ARGELES	218 672
		74002300 SUBVENTION ARGELES	51 289
62 Autres services extérieurs	174 783	74050000 SUBV. COMMUNE AUZEVILLE	12 645
62140000 PERSONNEL MIS A DISPOSITION		74050000 SUBV. PINS JUSTARET	44 126
62210000 REMUNERATION INTERVENANTS	2 000	74050000 SUBV. CCPHG	28 225
62211000 RETROCESSION UNION REGIONALE			
62260000 HONORAIRES COMPTA CAC DIVERS	15 200	ETAT	105 280
62320000 COMMUNICATION	10 000	74002000 POLE EMPLOI - ASP	
62400000 TRANSPORTS		74060000 SUBV. JEUNESSE & SPORTS	
62512100 DEPLACEMENTS SAL.&ADM. C.N.F.R		74060010 SUBV. J&S CENTRE DE RESSOURCES	
62512200 DEPLACEMENT PERMANENTS	18 000	74112000 SUBV. FDVA	25 000
62512300 DEPLACEMENTS ADMINISTRATEURS	5 000	74122000 FONJEP JEUNESSE & SPORTS	72 280
62520000 HEBERGEMENT		74002500 MSA	
62570000 RECEPTIONS	5 000	74002500 AJEP	8 000
62580000 FRAIS FONCT. INST. ASSOC.			
62630000 FRAIS POSTAUX	3 200	subvention CAF 31 et 65	87 500
62650000 FRAIS DE TELEPHONE	11 163	74030000 CAF - VILLE-VIE-VACANCES	
62700000 FRAIS BANCAIRES	820	74031000 CAF - RESEAU ANIMATION JEUN.	
62810000 COTISATIONS C.N.F.R.	103 100	74034000 CAF - EVS	60 000
62810200 COTISATIONS U.R.F.R.	300	74035000 CAF - COMPLEMENT INCLUSIF	13 500
62810900 COTISATIONS DIVERSES	1 000	CAF - LIEUX HYBRIDES + PROJET	14 000
		subventions CONSEIL DEPARTEMENTAL 31-65	98 150
63 Impôts et taxes	134 230	74040000 CONSEIL DEPARTEMENTAL 31 FONCTIONNEMENT	66 500
63100000 TAXES SUR SALAIRES	110 980	74040010 CONSEIL DEPARTEMENTAL 31 ACTIONS	
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE		7404002 CONSEIL DEPARTEMENTAL 65 FONCTIONNEMENT	31 650
63380000 CONTRIB EMPLOI HANDICAPÉ	14 250	7404003 CONSEIL DEPARTEMENTAL 65 ACTIONS	
63512000 TAXE FONCIERE	9 000	74002700 JPA	
64 Charges de Personnel	2 002 467	75 Cotisations - Adhésions	302 700
64110000 REMUNERATION PERSONNEL	1 527 434	75610100 ADHESIONS-COTISATIONS FOYERS RURAUX	302 700
64500000 COTISATIONS PATRONALES	451 847	75400000 DON / MECENAT	
64530300 COTISATIONS RETRAITE	0		
64530400 COTISATIONS PREVOYANCE	0	76 Autres Produits	0
64560000 COTISATIONS MUTUELLE	0	76000000 PRODUITS FINANCIERS	
64710000 CSE	7 637	79 Transfert de charges et exceptionnel	7 000
		79100000 TRANSFERT DE CHARGES CNFR	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	8 500	79130000 TRANSFERT CHARGES FORM. PROF.	
		791005 transfert de charges de personnel	
65 Autres charges de gestion courante	5 870	77000000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 000
65160000 DROITS D'AUTEURS	1 683		
65782520 AIDES AUX FOYERS	4 187		
66 Charges financières	0		
66110000 INTERETS D'EMPRUNT			
67 Charges exceptionnelles	0		
68 Dotations aux amortissements, prov et engagements	18 692		
68111000 DOT. AMORTISSEMENT IMMOB INC.			
68112000 DOT. AMORT. IMMOB. CORP.	13 692		
68700000 DOTATION PROVISION RETRAITE	5 000		
TOTAL CHARGES	2 631 256	TOTAL PRODUITS	2 631 256

FONDS DE DOTATION

PRÉSENTATION DU PROJET

C'est quoi le fonds de dotation Educ Pop ?

Le fonds de dotation Educ pop sera un organisme destiné à collecter des dons pour aider d'autres organismes à but non lucratif à réaliser une œuvre ou une mission d'intérêt général.

Pourquoi créons-nous un fonds de dotation ?

Les subventions sont en grande baisse. L'idée est de réinventer notre modèle économique et de trouver une alternative de financement pour des projets portants les valeurs d'éducation populaire. Tout cela afin de pouvoir proposer des moyens humains, matériels et financiers aux associations souhaitant défendre ces valeurs.

Qui portera le fonds de dotation ?

Il sera porté par un conseil d'administration composé de représentants du réseau des foyers ruraux 31-65, du réseau des MJC31, d'un salarié du siège de la fédération des foyers ruraux 31-65, d'un représentant des donateurs, des représentants du conseil fédéral des foyers ruraux 31-65 et du bureau collégial des MJC31.

Qui pourra en bénéficier ?

Toute association de Haute-Garonne et des départements limitrophes portant un projet, une action en accord avec les valeurs de l'Education Populaire. Ce fonds ne peut être réservé aux seuls réseaux des foyers ruraux et des MJC. Tout fonds de dotation existant doit être ouvert, c'est une obligation juridique.

Qui sélectionnera les projets ?

Ce sera le conseil d'administration. Il se réunira plusieurs fois par an afin de décider collectivement les projets qui bénéficieront du fonds de dotation. Afin d'être le plus juste possible, une grille de critères sera créée. Son socle sera le suivant :

- > Permettre l'émancipation des associations et de leurs adhérents.
- > Offrir des formations tout au long de la vie aux adhérents et aux bénévoles associatifs.
- > Permettre l'accès à la culture, au sport et aux loisirs à toutes et tous.

Qui pourra faire des dons ?

Des entreprises ou des personnes individuelles. Il y aura la possibilité de faire un don sans contrepartie. Il sera également possible de faire un don et obtenir un rescrit fiscal (de 60% pour les entreprises et de 66% pour les individus).

Pour ouvrir un fonds de dotation il faut une certaine somme d'argent de départ. Nous avons donc voté un transfert de 15 000€ maximum depuis le fonds de solidarité.

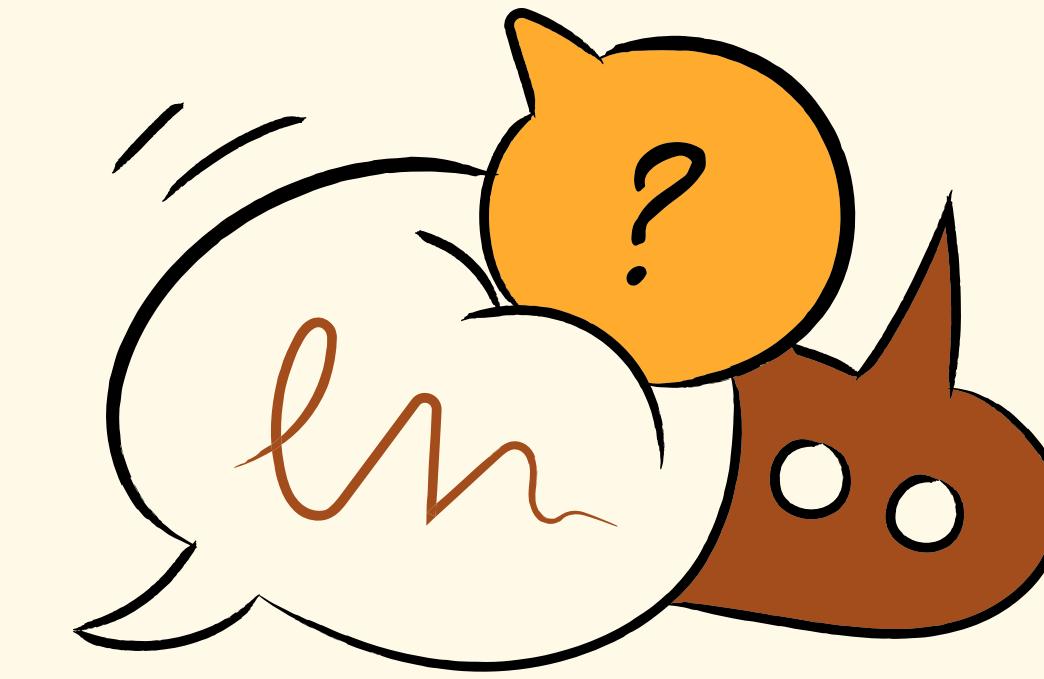
ÉLECTIONS MUNICIPALES

VOS BESOINS POUR LA CAMPAGNE 2026

Cet atelier, mené par l'équipe d'animation (Coralie, Marc, Fabien, Jean et Maryse), visait à définir collectivement la stratégie de communication et d'interpellation de nos Foyers Ruraux auprès des candidates et candidats aux prochaines élections municipales.

Objectifs de la démarche

L'enjeu était de clarifier vos besoins en tant qu'associations, d'échanger sur la nature de nos relations avec les élus locaux, et d'identifier le soutien nécessaire de la Fédération durant cette période électorale cruciale.



Le principe

Partir d'une réflexion individuelle (propositions) pour converger progressivement vers des orientations communes. Après un travail personnel, les participants ont mis leurs idées en commun par binôme, puis par groupes de 4 et de 8. À chaque étape, il s'agissait de cumuler, bonifier et aggrégérer les propositions pour en retenir une synthèse enrichie. Cette technique a permis un véritable processus d'émergence-convergence efficace.

Résultats et pistes d'action

La restitution en grand groupe a validé la proposition de la Fédération de publier une lettre ouverte partagée dans l'écho des Foyers que vous pourrez vous approprier, afin d'interpeller largement les futurs élus sur la force de notre réseau (lien social, maillage territorial) et sur les enjeux de la vie rurale d'aujourd'hui.

LE CONGRÈS

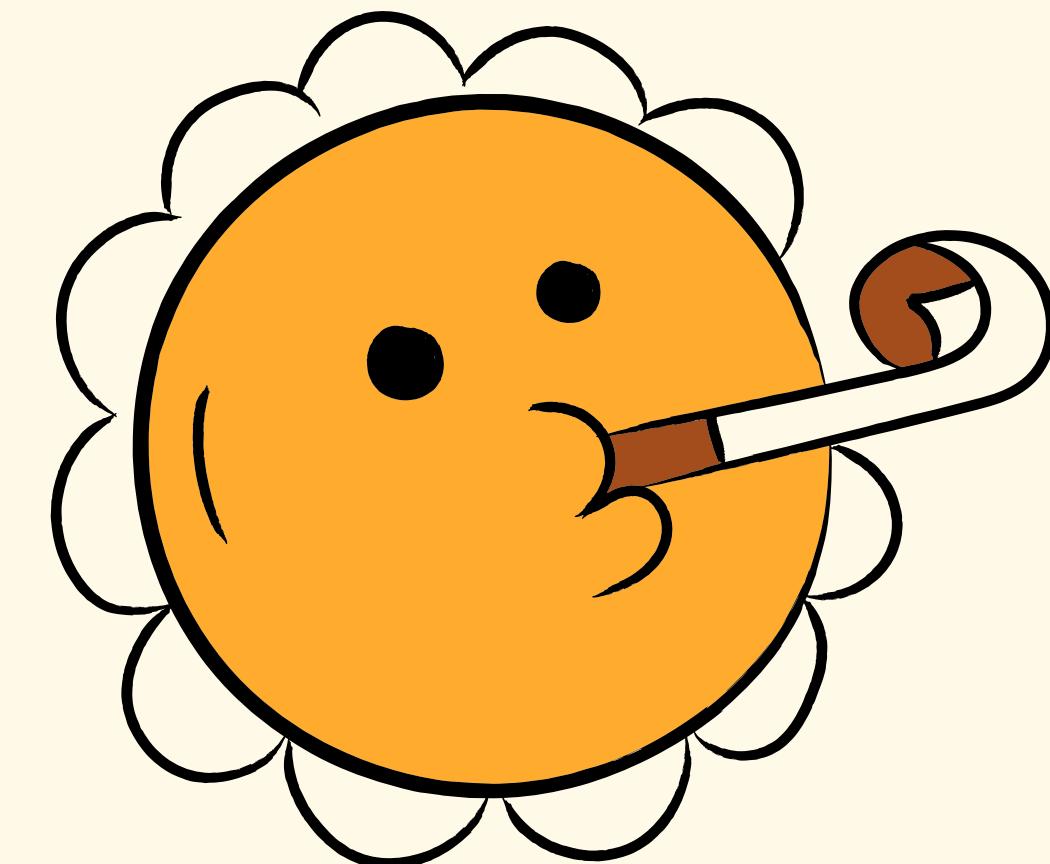
EN ROUTE !!!

Le congrès se déroulera du 12 au 13 juin 2026.

Nous recherchons un lieu pouvant accueillir cet évènement.

L'idéal étant qu'il y ait de quoi loger les participants pas trop loin (camping, gîtes...) et une salle pouvant accueillir entre 80 et 100 personnes. N'hésitez pas à nous faire signe !

Le congrès accueillera l'Assemblée Générale de la Fédération des Foyers Ruraux 31-65, des moments culturels et de réflexion toujours dans une ambiance conviviale pour et avec notre réseau !



MERCI
À TOUTES ET TOUS !

